4. LIEUX D'INTERVENTION

L'intervention se situe sur les communes de Belle-Eglise et de Chambly, dans l'Oise (60), sur une parcelle agricole marquée par l'exploitation d'une ancienne carrière sur la bordure Ouest du site. Au Nord sur la commune de Belle-Eglise, il s'agit de la parcelle cadastrale n°ZA 73; et au Sud sur la commune de Chambly, c'est la parcelle cadastrale n°ZA 56.

Pour l'Orchis incarnat, les interventions auront lieu sur la bordure Sud de la prairie mésophile (site actuel d'implantation des pieds) et au Nord-Ouest de la zone humide (site d'accueil).

Les travaux d'aménagements et l'organisation spatiale du chantier sont établis dans le but d'éviter la destruction des individus et des habitats accueillant les espèces protégées.

Les interventions concernées par la demande de dérogation touchent donc à ces deux secteurs (Figure 1) : bordure Sud de la prairie mésophile (secteur A) et Nord-Ouest de la zone humide (secteur B).
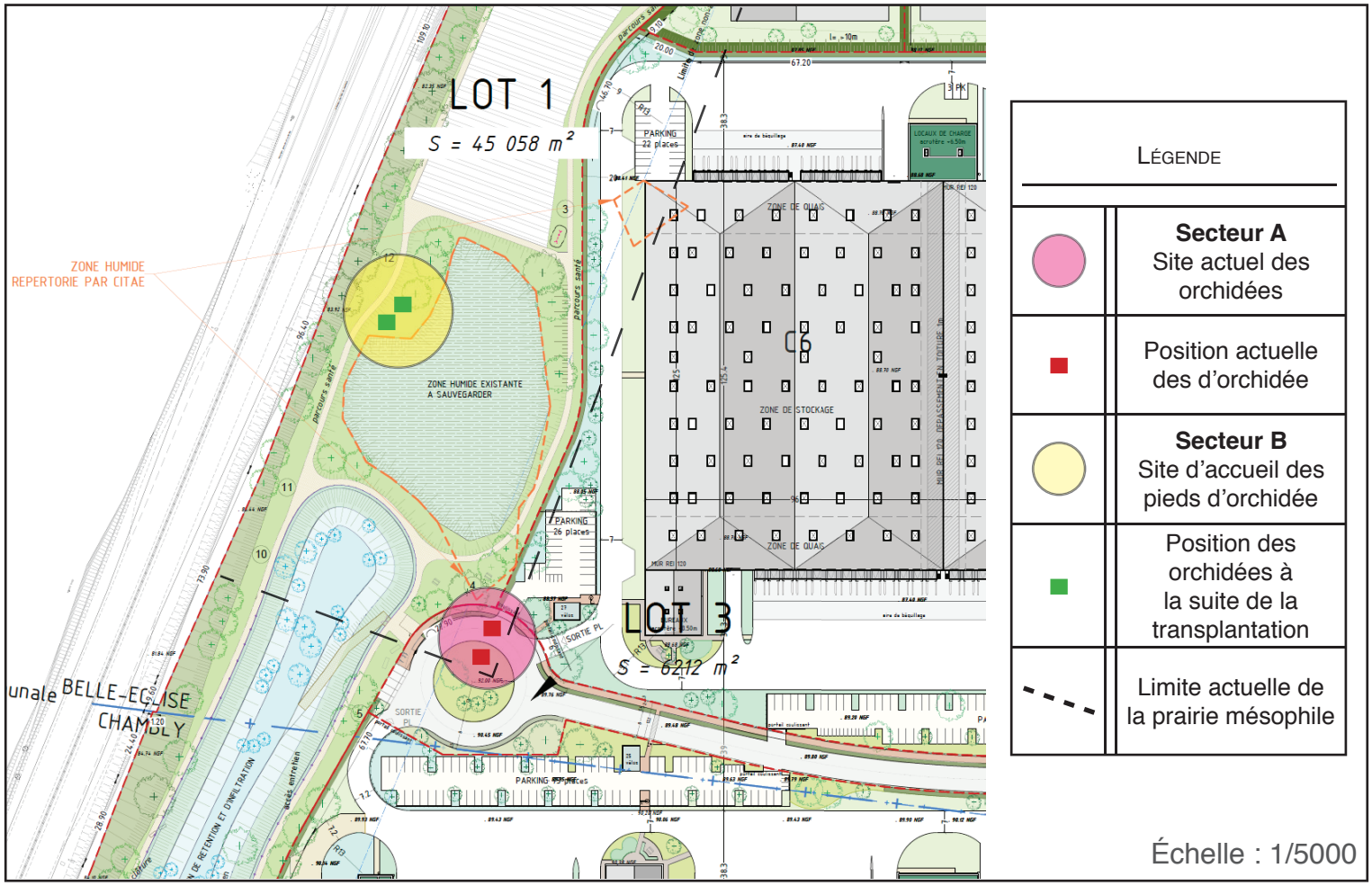
FIGURE 1 : LOCALISATION DES TRAVAUX CONCERNANT LA TRANSPLANTATION DE L'ORCHIS INCARNAT